

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche  
Service Environnement et Aménagement du Territoire  
1 64 51

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 SEPTEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME LAURE-AGNES CARADEC / M. DIDIER RÉAULT**

**OBJET : Avenant à la convention de partenariat avec le ministère de la Transition écologique en vue de l'organisation du Congrès mondial de la nature.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement, au développement durable, aux énergies renouvelables et à l'agenda 21, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Congrès mondial de la nature, organisé par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), devait avoir lieu du 11 au 19 juin 2020 à Marseille au Parc Chanot :

- 10 à 12 000 congressistes étaient attendus, représentant les 216 États et organes gouvernementaux membres de l'UICN,
- 100 000 visiteurs « grand public » étaient attendus,
- Le Parc Chanot étant utilisé en totalité,
- Le congrès devait comporter :
  - Un forum : plus de 1 000 sessions, ateliers, formations et dialogues de haut niveau,
  - L'assemblée des membres : le parlement mondial unique où sont adoptées des résolutions et des recommandations largement reprises dans les instances internationales,
  - 3 sommets (des collectivités, des peuples autochtones et des entreprises),
  - De larges espaces ouverts au public : espace génération nature (EGN), pavillons et expositions,
  - Des manifestations (avant, pendant et après le congrès) « hors les murs » notamment avec des visites « nature ».

Pour l'organisation de cette manifestation, le ministère de la Transition écologique et solidaire a estimé la dépense à hauteur de 20 M€ et a sollicité un engagement des quatre collectivités territoriales à hauteur de 1,5 M€

Lors du vote de la DM1 le 28 juin 2019, un crédit de 1,5 M€ a été inscrit.

Par délibération du 20 septembre 2019, la Commission permanente a décidé de participer au financement de cette opération à hauteur de 1,5 M€ et a autorisé la signature d'une convention de partenariat avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, précisant leurs engagements respectifs.

La crise sanitaire a conduit les organisateurs à reporter le Congrès l'année prochaine en 2021.

Afin d'intégrer le report de date de cette manifestation, un avenant à la convention de partenariat précitée a été élaboré.

Cet avenant permet en outre de mettre en valeur l'ensemble des actions organisées ou soutenues par le Département avant, pendant et à l'issue du Congrès, soulignant l'implication de ses partenaires du territoire dans la préservation de la biodiversité des Bouches-du-Rhône :

- subvention aux associations présentes sur le congrès dans les Espaces Génération Nature,
- organisation d'une classe internationale,
- organisation de la COP des jeunes,
- financement d'expositions et de nombreux congrès,
- éditions de plaquettes sur la biodiversité...

A titre d'information, il est précisé que l'ensemble de ces projets ont mobilisé des crédits départementaux complémentaires de l'ordre de 500 000 euros, par autorisation de l'Assemblée en date des 24 mai 2019, 27 juin 2019, 20 septembre 2019, 18 octobre 2019, 13 décembre 2019 et 14 février 2020.

Le présent rapport est pour autant sans incidence financière, les crédits ayant déjà été engagés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL